

ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS ET MILITANTS DANS L'ANIMATION ET L'ÉDUCATION POPULAIRE

Francis Lebon

Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) | « Informations sociales »

2018/1 n° 196-197 | pages 93 à 100

ISSN 0046-9459

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2018-1-page-93.htm>

Pour citer cet article :

Francis Lebon, « Engagements professionnels et militants dans l'animation et l'éducation populaire », *Informations sociales* 2018/1 (n° 196-197), p. 93-100.

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

© Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Engagements professionnels et militants dans l'animation et l'éducation populaire

Francis Lebon – sociologue



Porteuse des valeurs des Lumières et de la Révolution, l'éducation populaire a développé l'encadrement des enfants et des jeunes par les associations. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, la création de nouveaux métiers socio-éducatifs salariés a donné naissance, à côté de l'exercice de l'animation encore largement bénévole ou volontaire, au champ professionnel des animateurs qui revendiquent eux aussi, non sans tension, leur « professionnalisme militant ».

Il y a quarante ans était publié *Le métier d'animateur. Entre la tâche professionnelle et l'action militante : l'animation et les animateurs d'aujourd'hui* (Poujol, 1978). Il s'agissait alors d'interroger l'émergence d'un espace professionnel issu de l'éducation populaire, en marge des églises, de l'école et du champ politique. Le sous-titre même de l'ouvrage indiquait une polarité, voire une tension, entre des valeurs militantes et le développement de nouveaux métiers socioéducatifs salariés. Il convient d'entendre, par « engagement militant », « toute forme de participation durable à une action collective visant la défense ou la promotion d'une cause » (Sawicki et Siméant, 2009). Dans cet article, nous montrerons d'abord que la revendication d'un « professionnalisme militant » est portée par les associations d'éducation populaire (Segrestan, 2006), avant d'examiner dans quelle mesure elle peut s'appliquer aux animateurs. Bien qu'ils soient habituellement considérés comme des « travailleurs sociaux », les animateurs professionnels s'en distinguent par un recours marqué au bénévolat et au « volontariat » des jeunes (indemnisés sur une durée déterminée).

Un espace professionnel façonné par le monde associatif

Alors que, depuis le début de la III^e République, l'État et l'Église se disputaient l'éducation de la jeunesse, l'éducation populaire a d'abord mobilisé l'engagement bénévole des milieux laïques et républicains comme des milieux religieux (catholiques et protestants), avant de se « professionnaliser » dans les années 1960.

> Des origines politiques et idéologiques dont ont hérité les associations...

L'éducation populaire, héritée des Lumières et de la Révolution française, est historiquement « *un projet de démocratisation de l'enseignement porté par des associations dans le but de compléter l'enseignement scolaire et de former des citoyens* » (Poujol et Mignon, 2005). De nouvelles formes d'encadrement des enfants et des jeunes se sont ainsi développées en marge de l'école publique gratuite, laïque et obligatoire. Alors que la loi affirme la neutralité de l'État dans le domaine religieux et reconnaît la possibilité de scolariser les enfants dans des établissements privés, l'essor des « œuvres » et des « patronages » d'éducation populaire a d'abord été structuré par les luttes qui opposent l'Église (le curé) à l'État laïque (l'instituteur) dans le domaine de l'enseignement primaire. Cette dynamique concurrentielle a suscité la création de nombreux réseaux associatifs.

Les concurrences confessionnelles et politiques entre les différents réseaux se font sur une base associative commune et des alliances face à l'État. En témoigne, par exemple, le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de Jeunesse et d'Éducation populaire (Cnajep), qui regroupe 70 associations nationales aux profils contrastés du fait de ces origines historiques, politiques et religieuses. Des coordinations de ce type assurent aujourd'hui la représentation des associations de jeunesse et d'éducation populaire auprès des pouvoirs publics et au sein d'instances paritaires ou inter associatives. Leur composition met en évidence les frontières mais aussi la porosité avec l'école et le champ politique, puisque les associations cohabitent parfois dans un même espace avec les partis politiques et les syndicats. Par exemple, le Conseil d'orientation des politiques Jeunesse comprend une dizaine d'associations de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que des représentants des partenaires sociaux et des organisations de jeunesse des partis politiques.

Pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire, l'animation allie bénévolat, engagement volontaire (indemnisé) et action professionnelle, si bien que les animateurs professionnels héritent d'une responsabilité éducative, sociale et politique : « *Les animateurs qu'ils soient volontaires ou professionnels ont une responsabilité sociale et politique. Ils engagent un projet de société par le choix des actions et des méthodes qu'ils mettent en œuvre* » (Ceméa, 2012, p. 36). En 2017, le Cnajep, qui revendique le regroupement de la moitié de l'ensemble des

associations, à savoir « plus de 630 000 associations d'éducation populaire » et « plus de 6,3 millions de bénévoles », insiste sur les vertus de l'engagement citoyen (Cnajep, 2017). En particulier, le bénévolat et le volontariat sont promus comme des espaces d'engagement pour les jeunes. Le rôle important du monde associatif dans l'espace professionnel de l'animation et de l'éducation populaire se traduit ainsi par l'engagement et la mobilisation plus ou moins importante de bénévoles et la place centrale de l'engagement militant.

> ... et les métiers de l'animation

Au cours des années 1960, dans un contexte de forte croissance urbaine et de planification par l'État de « grands ensembles » et d'équipements sportifs et socio-éducatifs pour la jeunesse, l'animation émerge en tant que groupe professionnel, soutenue par les communes et le monde associatif. Elle met à distance « autant le "religieux" que le "politique" » (Poujol, 1989, p. 36). Le métier d'animateur correspond alors à un capital qui a, sur le marché du travail, une valeur qui transcende l'entreprise associative. Il relève de l'ensemble des métiers de l'enseignement, de la santé et du travail social qui se sont construits « dans un double processus de laïcisation et de professionnalisation, à partir d'une activité initialement exercée le plus souvent à titre bénévole » par des membres du clergé (Gadéa, 2013, p. 109). Cette activité professionnelle relativement récente « recherche l'harmonisation de la vie sociale et favorise la participation des personnes et des groupes au processus de développement de la société. Elle sous-entend une sorte de double promotion, personnelle et collective, transformiste, et fondée sur la collaboration d'équipes volontaires et de professionnels, du secteur public comme du secteur privé » (Trichaud, 1976, p. 36). Depuis les années 1970, on considère généralement que l'animation relève du « travail social », une catégorie de pensée instituée qui masque la disparité de finalités, de diplômes, d'employeurs et de conditions de travail des groupes ainsi agglomérés.

“Au cours des années 1960, dans un contexte de forte croissance urbaine (...), l'animation émerge en tant que groupe professionnel, soutenue par les communes et le monde associatif.”

Aujourd'hui, l'animation se donne toujours comme but de favoriser la vie sociale et culturelle à l'échelle d'un projet, d'un établissement, d'un service ou d'une commune. Elle s'est dotée de diplômes professionnels, de conventions collectives et de statuts dans la fonction publique. En partenariat avec les collectivités locales, le monde associatif et le secteur « jeunesse et éducation populaire » de l'État, l'action sociale des Caf contribue à orienter et à financer tant les activités de loisirs des enfants et des jeunes, l'accompagnement à la scolarité que les centres sociaux.

La référence à l'éducation populaire, qui s'est maintenue et même repolitisée depuis la fin des années 1990, prétend toujours favoriser l'accès aux savoirs

et l'exercice de la citoyenneté (Lebon et Lescure, 2016). Pour l'essentiel, le militantisme dans l'animation et dans l'éducation populaire prend la voie (et la voix) associative, même s'il peut aussi se manifester dans un cadre municipal. Pour une partie des animateurs professionnels, habituellement qualifiés de « socioculturels », le travail bénévole ou militant s'inscrit dans les carrières professionnelles, si bien que l'on peut parler de « carrières parallèles » dans la mesure où l'activité bénévole coexiste avec une inscription dans le salariat (Simonet, 2010, p. 36-55).

Des animateurs imprégnés des valeurs du militantisme

Pour les animateurs, la norme de l'engagement social et éducatif est présente dans de nombreuses formations comme le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) et des statuts variés de l'animation : Contrat d'engagement éducatif (Lebon et Simonet, 2012), Service civique (Ihaddadene, 2016), etc. Qu'il s'exerce dans les associations ou dans les collectivités locales, le travail des animateurs mobilise le registre de l'intérêt général, de l'utilité sociale ou de l'impératif civique, ce qui permet de parler d'un engagement pour autrui et d'un militantisme dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien. Néanmoins, selon leur secteur d'activité, leurs caractéristiques et leurs trajectoires sociales, les animateurs sont inégalement confrontés à cette norme de l'engagement ⁽¹⁾ qui n'est pas, par ailleurs, sans effet sur leurs conditions de travail.

> Un engagement pour autrui...

Le crédit des travailleurs sociaux tient au fait qu'ils donnent aux usagers le sentiment de compter pour les autres (Gaspar, 2012). Du fait d'une histoire liée à l'éducation populaire, les animateurs interagissent au nom du peuple et promeuvent une forme d'éducation en dehors de l'école pour favoriser cette reconnaissance d'autrui. Souvent, ils gèrent des petits groupes dans le cadre d'activités inscrites dans un projet plus vaste : citoyenneté, socialisation par les loisirs, etc. Ils se placent en empathie avec leur public dans le cadre d'un travail qui implique de connaître les « besoins » de la population, de s'assurer de sa satisfaction en développant des activités socioculturelles (accompagnement scolaire, vacances et loisirs, insertion, etc.). Leur travail relationnel se concrétise dans des projets visant à mobiliser et faire « bouger les choses », promouvoir la mixité et le lien social, favoriser l'autonomie et de nouvelles formes d'apprentissage, en particulier par le jeu. Initiateurs de pédagogies actives, les animateurs valorisent les ressources de leur public et impulsent des logiques participatives et de prise de responsabilité (le « pouvoir d'agir » des individus et des collectifs selon Bacqué et Biewener, 2013). La dimension « personnelle », réflexive et « adaptative » du métier est forte (Piot, 2006).

Dans le secteur social et médico-social, la relation socio-éducative repose sur trois éléments : la mise en scène du don pour maîtriser durablement le sens de

l'échange (donner du temps et des « coups de pouce »), la reconnaissance et la réhabilitation de l'usager (traité comme un égal en puissance) et la manipulation symbolique du stigmaté avec la promesse d'une réhabilitation possible (Bodin, 2011). De même, en maison de retraite et en séjour de vacances, les salariés et les bénévoles, en s'appuyant sur des dispositions morales et des savoir-faire non scolaires (par imitation et improvisation), adoptent parfois cette posture réparatrice vis-à-vis des personnes âgées dépendantes : tout en jouant avec l'organisation (la mobilisation des équipes soignantes est primordiale puisqu'elle conditionne largement la faisabilité même des activités), ils singularisent alors leur travail au « cas par cas » tout en maintenant une certaine égalité de traitement (Rimbert, 2010). Pour les animateurs, le militantisme est ainsi entendu dans le fait d'invoquer des « valeurs » et de croire au sens de son action plus qu'au sens partisan. Néanmoins, le capital militant possédé, accumulé dans le cadre professionnel ou ailleurs, est inégalement distribué.

“ Pour les animateurs, le militantisme est ainsi entendu dans le fait d'invoquer des « valeurs » et de croire au sens de son action plus qu'au sens partisan. ”

> ... avec des animateurs plus ou moins militants

Différentes enquêtes sur les travailleurs sociaux montrent une distinction entre un pôle militant, politisé et porte-parole des dominés, et un pôle plus professionnel, clinique ou normatif (Gaspar, 2012). Cette tension peut être interrogée en croisant deux variables : d'une part, le secteur d'activité en lien avec le profil et la trajectoire des animateurs et, d'autre part, les formes de leur engagement dans l'espace public.

Concernant les secteurs professionnels, les centres de loisirs (animation périscolaire) sont emblématiques d'un espace ouvert aux salariés et aux « volontaires » occasionnels. Mais du fait de l'hétérogénéité sociale du groupe des animateurs, l'esprit anti-autoritaire et anti-scolaire porté par les cadres de l'éducation populaire est très inégalement partagé (Pinto, 2015). De même, les organisations caritatives et humanitaires s'appuient principalement sur le bénévolat, lequel est le produit d'un ajustement entre une histoire personnelle, un cadre associatif et un contexte social et politique donné (Havard Duclos et Nicourd, 2005). Dans les mairies, où « les conditions statutaires ne sont pas attractives », 86 % des agents étant en catégorie C (CSFPT, 2016), la figure du fonctionnaire militant semble assez courante, notamment dans les secteurs jeunesse. Ainsi, l'impératif de l'engagement se rencontre presque partout, dans un contexte où le développement du « bénévolat qualifié » et des « petits boulots du social » (emplois aidés, adultes-relais, médiateurs sociaux, etc.) permet parfois de transformer un engagement (militant ou « volontaire ») en poste rémunéré (Ion, 2005).

Parmi les animateurs les plus militants, l'engagement « privé » au travail se double d'un engagement public, mais sans se superposer comme c'est le cas des avocats spécialisés dans la défense des salariés (Willemez, 2003). Il s'agit plutôt, ici, d'un « enchevêtrement » des sphères professionnelle, privée et militante (Gaspar, 2012). Toutefois, cette articulation ne fonctionne pas toujours pour les jeunes animateurs issus de l'immigration, lesquels ne se sentent pas reconnus comme des citoyens à part entière car renvoyés à leurs origines et, de ce fait, discriminés (Neveu, 1999 ; Simon et Tiberj, 2012). Si la plupart d'entre eux restent discrets sur leurs opinions partisans, certains s'engagent sur des listes aux élections municipales, en dépit de la méfiance des élus locaux à leur égard (Masclat, 2003 ; Lagier, 2014).

La politisation se traduit également par la contestation des évolutions organisationnelles et managériales du secteur de l'animation, jugées antinomiques par rapport au cadre associatif ou coopératif. La contestation s'est ainsi traduite par les grèves particulièrement spectaculaires suscitées par la réforme des rythmes scolaires en 2013 et 2014. En impulsant une nouvelle division du travail éducatif, cette réforme a mis les animateurs en porte-à-faux du fait de la connexion officielle et organisationnelle des activités de loisirs avec les apprentissages scolaires, domaine de compétence des enseignants, troublant ainsi la distinction entre les deux secteurs.

Les animateurs sont à l'image des travailleurs associatifs qui incarnent le « nouveau visage du service public » mais dont la moitié des salariés occupent des emplois précaires et peu rémunérés (Hély, 2009 ; Lebon, 2009). Dans le même temps, près de la moitié des missions proposées par l'Agence du service civique se réfèrent à l'animation ⁽²⁾. La mise en avant de l'engagement volontaire dans l'animation (au nom de la citoyenneté, de la formation, de l'insertion, etc.) participe d'un processus d'invisibilisation et de précarisation du travail, gratuit ou peu rémunéré, pas ou peu protégé (Simonet, 2010). Face à la dépossession politique du plus grand nombre, l'éducation populaire reste envisagée comme une voie possible (associative) d'émancipation et elle permet, régulièrement, de ré-enchanter l'espace professionnel de l'animation en lui offrant une histoire et un horizon. Ainsi, l'histoire de l'éducation populaire anoblit, en quelque sorte, celles et ceux qui rejoignent ses rangs et aspirent à y prendre place. Mais à quel prix ?

Notes

1 - Ils ont aussi des formes d'attachement variables au salariat.

2 – 5 978 missions sur 13 590 postes proposés en Service civique comprennent les mots « animation », « animateur » ou « animer » (consultation du site de l'Agence du service civique le 12 avril 2017).

Bibliographie

- Bacqué M.-H. et Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.
- Bodin R., 2011, Une éducation sentimentale. Sur les ambiguïtés de l'accompagnement social en éducation spécialisée, *Déviance et société*, vol. 35, n° 1, p. 93-112.
- Ceméa (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), 2012, *L'éducation populaire au cœur des métiers de l'animation, rapport d'activité*, Assemblée générale.
- Comité pour les relations nationales et internationales des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (Cnajep), 2017, *L'Éducation populaire, une ressource au cœur des enjeux de société*.
- Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), 2016, *Rapport sur la filière animation*, mai.
- Gadéa C., 2013, Les professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et du travail social comme objet de recherche en sociologie des groupes professionnels, in Cadet J.-P. et Guitton C. (dir.), *Les professions intermédiaires. Des métiers d'interface au cœur de l'entreprise*, Paris, Armand Colin, p. 101-120.
- Gaspar J.-F., 2012, *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte.
- Havard Duclos B. et Nicourd S., 2005, *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Paris, Payot.
- Hély M., 2009, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, Presses universitaires de France (Puf).
- Ihaddadene F., 2016, Le service civique crée-t-il un nouveau cadre de travail dans le secteur associatif français ?, *Travail, emploi, formation*, n° 14.
- Ion J., 2005, Brève chronique des rapports entre travail social et bénévolat, *Pensée plurielle*, n° 10, p. 149-157.
- Lagier E., 2014, L'engagement des jeunes adultes dans les quartiers d'habitat social : contexte local et dynamiques de socialisation politique, in Becquet V. (coord.), *Jeunes engagées*, Paris, Syllepse, p. 125-143.
- Lebon F., 2009, *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte.
- Lebon F. et Lescure E. de, 2016, *L'éducation populaire au tournant du XXI^e siècle*, éditions du Croquant, coll. « Champ social ».
- Lebon F. et Simonet M., 2012, Le travail en "colos" : le salariat en vacance ?, *Note de l'Institut européen du salariat (IES)*, n° 26, avril.
- Masclat O., 2003, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute.
- Neveu C., 1999, La citoyenneté entre individuel et collectif. Bref portrait de « jeunes » animateurs issus de l'immigration en citoyens, *Ville école intégration*, n° 118, p. 68-80.

La protection sociale et ses valeurs

Des valeurs professionnelles fortes

- Pinto V., 2015, Entre Versailles et Les Mureaux. Des jeunes stagiaires Bafa aux styles de vie et aux modes d'engagement dans l'animation différenciés, in Camus J. et Lebon F. (dir.), *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris, La Documentation française, p. 71-84.
- Piot T., 2006, Présentation. Formation et intervention sociale : poser la question des compétences dans les métiers d'interaction humaine, *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 39, p. 7-21.
- Poujol G., 1978, *Le métier d'animateur. Entre la tâche professionnelle et l'action militante : l'animation et les animateurs d'aujourd'hui*, Toulouse, Privat; 1989, *Profession : animateur*, Toulouse, Privat.
- Poujol G. et Mignon J.-M., 2005, *Guide de l'animateur socio-culturel*, Paris, Dunod (3^e édition).
- Rimbart G., 2010, *Vieillards sous bonne garde : réparer l'irréparable en maison de retraite*, éditions du Croquant, coll. « Champ social ».
- Sawicki F. et Siméant J., 2009, Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français, *Sociologie du travail*, vol. 51, p. 97-125.
- Segrestan P., 2006, Former des animateurs militants. C'est impossible, alors faisons-le !, VST - Vie sociale et traitements, n° 91, p. 67-73.
- Simon P. et Tiberj V., 2012, *La fabrique du citoyen. Origines et rapport au politique en France*, Paris, Ined. Collection « Documents de travail », n° 175.
- Simonet M., 2010, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute.
- Trichaud L., 1976, *L'animation et les hommes*, Paris, Synchron.
- Willemez L., 2003, Engagement professionnel et fidélités militantes. Les avocats travailleurs dans la défense judiciaire des salariés, *Politix*, n° 62, p. 145-164.